Bulletin communal

ACTUALITÉ

Ateliers zéro déchet Programme du 2^e semestre 2024

Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Hannut, la Bibliothèque communale, le Plan de Cohésion Sociale, le Centre culturel et le Collectif Logement se sont rassemblés pour vous proposer un programme d'ateliers zéro déchet accessibles à toutes et tous!

Il est temps de vous faire découvrir ce que nous vous avons concocté pour ce deuxième semestre :

- 28 septembre : Atelier pratique sur le compostage à domicile
- 12 octobre : Atelier de fabrication et customisation de nichoirs
- 17 octobre : Lutte contre la fast-fashion Atelier « upcycling »
- 14 novembre : Atelier de fabrication de cosmétiques naturels
- 21 novembre : Atelier de fabrication de couvertures de livres
- 10 décembre : Lutte contre la fast-fashion Atelier « upcycling » COMPLET (possibilité de s'inscrire sur liste d'attente)

Pour les modalités d'inscription ou plus d'information, rendez-vous sur notre site web www.hannut.be ou auprès des partenaires organisateurs.

Et n'oubliez pas : le meilleur déchet est celui qui n'existe pas!











60, Chaussée de Namur — Fosses-la-Ville — T. 071/74.01.37 - info@regifo.be — www.regifo.be

Ed resp : Amélie DEBROUX, Directrice générale - Réalisation: srl REGIFO Edition







Page 1

• Programme Zéro Déchet

Page 2

- Balades Totemus
- Pistes cyclables
- Repair Café
- Sépultures défaut d'entretien
- · Végétalisation cimetières
- Place aux enfants 2024

Page 3

- Informations élections
- ATL
- 24h puzzles
- Retour des vélobus
- RGP chiens dangereux

Page 4

Agenda



















ACTU'INFOS

Lancement de balades Totemus à Hannut

Depuis la mi-septembre, deux balades Totemus sont disponibles sur le territoire hannutois : une à pied et l'autre à vélo. Ces dernières correspondent à un véritable jeu de piste grandeur nature axée sur la découverte de Hannut via une

application Smartphone permettant de découvrir et de progresser d'un point d'intérêt touristique à l'autre, tout en résolvant des énigmes pour trouver où se cache le totem.

La thématique choisie pour les deux chasses Totemus est la guerre 40-45, afin de mettre en évidence la bataille des chars qui s'est déroulée sur le territoire hannutois du 10 au 13 août 1940, provoquant de nombreux décès et d'importants



dégâts dans Hannut et ses villages. La balade à pied passera par le centre-ville quant à celle à vélo, elle passera par Crehen, Thisnes et Merdorp.

L'application Totemus rencontrant un véritable franc succès auprès des familles, la Ville de Hannut est heureuse de mettre en œuvre ce projet sur le territoire communal. A toutes fins utiles, vous pouvez trouver, ci-après, le lien qui vous permettra de découvrir l'univers Totemus : www.totemus.com.

Plus d'informations: tourisme@hannut.be ou 019/51.91.91

Le Repair café de Hannut fait sa rentrée!

Le dimanche 22 septembre, le Repair Café de Hannut rouvre ses portes pour une nouvelle année! Rendez-vous chaque 4ème dimanche du mois, de 14h à 16h, à la Salle Jean Renard.

Qu'est-ce qu'un Repair Café ?

C'est un lieu où vous pouvez donner une seconde vie à vos objets défectueux grâce à l'aide précieuse de bénévoles passionnés. Plutôt que de jeter, venez réparer! Et bien sûr, profitez d'un bon café pendant que vous redonnez vie à vos objets.

Ateliers proposés :

- Couture
- Petits électroménagers
- Informatique : Récupération de photos, installation de logiciels, résolution de problèmes de virus

Pourquoi participer?

- C'est gratuit et ouvert à tous!
- C'est éviter un déchet de plus.
- C'est convivial : Apprenez, échangez, et passez un bon moment avec d'autres hannutois.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations au 019/51.93.88 ou via pcs@hannut.be.





REPAIR CAFE

Plan d'investissement Wallonie cyclable

En 2020, la Ville a répondu à un appel à candidature pour être commune pilote Wallonie cyclable. Suite à

l'étude réseau de mobilité active, réalisée en 2020-2021, deux fiches projets ont été rentrées : la création de deux F99a (chemin réservé aux cyclistes et aux piétons) situées Avenue Paul Brien (du contournement jusqu'au carrefour avec la rue du Moulin) et Rue Joseph Wauters (de l'entrée de Poucet jusqu'au carrefour avec le contournement).

Après presque 5 mois de travaux, Hannut se dote donc désormais de deux nouvelles pistes réservées en site propre. Ces dernières se verront agrémenter de haies dans le courant du mois de novembre.

Budget total de 633.754,13€ TVAC dont 521.160€ TVAC de subside de la Région wallonne.

Place aux enfants 2024

La Ville de Hannut participe à la journée citoyenne « Place aux enfants » avec le soutien de la Province de Liège. Vos enfants ont entre 8 et 12 ans et ils ont soif de découverte ? Alors « Place aux enfants » est fait pour eux!



Cette journée est l'occasion de découvrir 3 activités auprès de nos partenaires. Cette année, elle aura lieu le samedi 19 octobre prochain.

Les inscriptions se font sur le site de la Ville : www.hannut.be/place-aux-enfants-2024 jusqu'au 09 octobre inclus. Vous pouvez aussi y découvrir les nombreux hôtes qui accueilleront vos enfants avec passion lors de cette journée!

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service Enfance-Jeunesse au 019/51.93.88 ou enfance@hannut.be.

Cimetière de Cras-Avernas Affichage des sépultures en défaut d'entretien

La Ville de Hannut informe ses citoyens qu'une procédure d'affichage des sépultures **en défaut d'entretien** va être réalisée à partir du 1^{er} novembre 2024 au cimetière de Cras-Avernas (dans sa partie basse à gauche).

En effet, face au défi du temps et de ses outrages, certaines sépultures se sont détériorées ou semblent laissées à l'abandon.

L'autorité communale souhaite établir une gestion dynamique et cohérente des cimetières et embellir ce site en accord avec la législation en la matière et avec le souci toutefois de ne léser aucun droit citoyen.

Nos services ont entamé des recherches pour retrouver d'éventuels ayant-droits pour les concessions situées dans le périmètre de la zone à assainir.

Toutefois, pour les concessions suivantes, nous n'avons retrouvé aucune trace de personnes concernées :

- → <u>Parcelle 6</u>, concessions 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85.
- → <u>Parcelle 8</u>, concessions 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 118, 119, 121, 122, 123 et 124.
- → <u>Parcelle 9</u>, concessions 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 147, 148, 149, 150, 151, 152 et 153.
- → Parcelle 10, concessions 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175 et 176.
- → Parcelle 13, concession 212, Parcelle 19, concession 324, Parcelle 20, concessions 334, 339 et 341, Parcelle 27, concession 423

Si vous pouvez nous apporter des informations utiles et que vous désirez plus de renseignements, nous vous invitons à contacter notre département Infrastructures communales (019/51.93.71 ou travaux@hannut.be).



Plus de nature dans nos cimetières sans pesticides !

Depuis le 1er juin 2019, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques est totalement interdite dans tous les espaces publics et privés ouverts au public (A.G.W. du 11/07/2013). Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Hannut a abandonné l'usage des pesticides pour l'entretien de ses espaces publics, en ce compris l'entretien communal de ses cimetières.



Dans certains espaces, comme les cimetières, les machines de désherbage alternatif ont leurs limites et de plus en plus de communes se tournent vers leur végétalisation. Les allées sont ainsi enherbées, du paillage et/ou des plantes couvre-sol sont placés entre les tombes.

Tout le monde y gagne! Les cimetières deviennent des espaces verts plus propices à la méditation et au recueillement, plus respectueux de la santé des visiteurs et des ouvriers ; le travail d'entretien est réduit et peut devenir plus régulier ; l'impact sur l'eau et les sols diminue et les aménagements favorisent la biodiversité.

A ce jour, la plupart des cimetières de la commune ont été ensemencés mais les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous, notamment en raison de la composition du sol des allées de nos cimetières. Il faudra donc le temps que la nature prenne le dessus et parfois d'autres essais d'ensemencement pour que les allées répondent à nos attentes. Nous passons donc par une phase peu esthétique. Il s'agit, en outre, d'un travail considérable pour nos équipes, surtout durant cette phase transitoire. Soyons donc tolérants.

Certains cimetières ont, par ailleurs, fait l'objet d'aménagements « nature » tels que la plantation de haies, l'installation d'hôtels à insectes ou encore de prés fleuris, grâce à des subventions de la Région wallonne.

Pour rappel, il incombe à la famille d'entretenir la sépulture, selon le Décret wallon du 6 mars 2009. L'interdiction d'utiliser des herbicides s'applique donc également aux particuliers en ce

qui concerne les cimetières. N'hésitez pas à vous tourner vers des solutions écologiques comme un recouvrement avec des plantes indigènes et/ou mellifères. Plus d'informations 019/51.93.68 ou environnement@hannut.be.

Informations

Elections

Le dimanche 13 octobre prochain, les citoyens belges seront appelés aux urnes pour les élections communales et provinciales. Si pour certains, cela se révèle être simple, de

nombreuses questions peuvent cependant subsister sur ces dernières: procuration, formulaire, inscription...

À quelques semaines des élections, retrouvez notre page spéciale dédiée aux questions les plus courantes sur les élections via le lien https://www.hannut.be/qui-peut-voter-aux-elections-du-13 ou en scannant le QR code.





Le Temps Libre ... Un temps pour bouger, s'amuser, découvrir, se cultiver, grandir et s'épanouir!

Si les enfants ont repris le chemin de l'école, essentielle à leurs apprentissages, ils ont également besoin de temps libre, essentiel à leur développement.

Durant ce temps, ils peuvent explorer une autre partie d'eux-mêmes, sans pression, dans des domaines très divers!

Pour vous, parents, il n'est pas toujours facile de trouver le lieu d'accueil qui réponde au mieux aux envies de vos enfants. Loisirs,

mouvements de jeunesse, accueil extrascolaire, école de devoirs, stages... Vous trouverez toutes ces informations sur la page ATL (Accueil Temps Libre) du site de la ville.

La Coordination ATL vous informe et relaie vos besoins.

Votre correspondante ATL : Aurélie Van Oorschot 019/63.05.32 - atl@hannut.be





Vous aussi, optez pour les vélobus

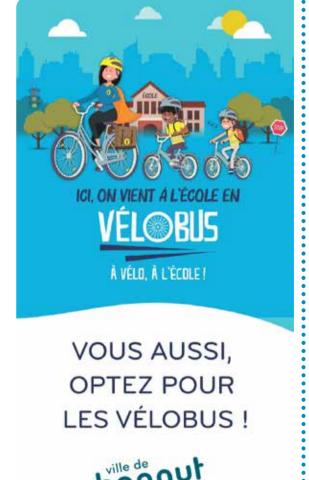
Qui dit rentrée scolaire, dit vélobus. Comme depuis plusieurs années, la Ville de Hannut organise des vélobus ayant pour objectif de rejoindre le centre de Hannut et ses nombreuses écoles à vélo.

système Vélobus est un d'accompagnement des enfants à vélo pour se rendre à l'école, sous la conduite d'adultes formés (enseignants, parents, bénévoles...). Comme un bus, une ligne de vélobus a un itinéraire, différents points d'arrêts et un horaire déterminé.

Les vélobus sont organisés tous les mercredis de l'année scolaire.

Vous souhaitez que votre enfant participe ? Vous souhaiteriez encadrer les vélobus ? Vous souhaitez tout simplement en savoir plus?

Prenez contact avec le service mobilité au 019/51.93.52 ou via mobilite@hannut.be



Retrouvez toutes les informations sur les vélobus sur la page Mobilité du site Internet de la Ville.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, nous sommes constamment à la recherche de volontaires et de nouveaux itinéraires.

ACTU'INFOS



Hannut, capitale mondiale Ces 26 et 27 octobre, Hannut sera à nouveau la capitale

mondiale... du puzzle! Après quatre années d'interruption,

les « 24 Heures de Belgique de Puzzle » verront s'affronter, au Marché couvert, 120 équipes de passionnés, venus de Belgique, mais aussi d'une dizaine d'autres pays européens.

39 ans après sa première édition, l'événement a pris de l'ampleur et est devenu, au fil du temps, le rendez-vous incontournable des amateurs du genre.

Pour un droit d'entrée modeste (3 €) vous pourrez admirer ces compétiteurs d'un genre particulier rivaliser entre eux pour assembler un maximum de pièces en deux tours d'horloge. Il n'est pas rare que des records soient battus, le dernier en date étant de 24.119 pièces! Mais vous pourrez également vous restaurer, prendre un verre ou même participer à une compétition individuelle, tandis qu'une ludothèque accueillera vos enfants durant les deux jours.

Le départ sera donné le samedi à 16 h. et la fin sera sifflée le dimanche à 15 heures par Thierry Luthers qui annoncera les résultats du concours.

L'organisation est portée par la Passerelle, par son personnel, ses administrateurs, une foule de bénévoles (peut-être vous ?) mais aussi par ses bénéficiaires, offrant ainsi à l'événement une précieuse dimension inclusive.

Les bénéfices du week-end seront attribués à l'ASBL APIC qui soutient la Passerelle et Inter-Actions.

Les informations sont disponibles sur www.24hpuzzle.be. L'adresse pour tous contacts est: info@24hpuzzle.be.

Rappel du Règlement Général de Police

Le saviez-vous ?!

En tant que propriétaire de chien réputé dangereux, vous devez

déposer une déclaration à l'administration communale du lieu de résidence du propriétaire de l'animal. Cette déclaration doit être faite au moyen du formulaire disponible à l'administration communale, auprès du service Population/Etat-Civil. Cette obligation est régie par l'article 18 du Règlement Général de Police de la Ville de Hannut.



Extrait de l'article 18 du RGP

18.1 Sont réputés dangereux les chiens appartenant à l'une des races relevant des catégories suivantes : Lupoïdes (chiens de Berger et de Bouvier,...), Braccoïdes

(grands chiens de chasse, ..) et Molossoïdes (types Dogue et Mastiff, ...) Le Bourgmestre peut également, par arrêté, déclarer comme dangereux un chien non repris dans la liste sur base d'un rapport de police établissant que le chien montre ou a montré son agressivité ou est connu pour la manifester.

18.2 Les chiens réputés ou déclarés dangereux doivent, non seulement être tenus en laisse, mais également porter une muselière lorsqu'ils se trouvent dans des lieux publics où l'espace est confiné et/ou lorsque le contact avec les personnes ne peut être évité. Cette obligation est également valable pour les chiens ayant déjà provoqué des morsures ayant justifié le dépôt d'une plainte. Une dispense du port de la muselière peut être accordée sur production d'une attestation d'obéissance délivrée par une Société canine reconnue par la Fédération cynologique internationale (F.C.I.).

18.3 Les dispositions de l'article 18.2 ne sont pas d'application pour les chiens participant à des manifestations cynologiques dûment autorisées.

18.4 Les chiens réputés ou déclarés dangereux ne peuvent être mis en liberté à l'intérieur des lieux clos que lorsque tous les accès auront été fermés et qu'un affichage indiquant la présence d'un chien y soit visible.

18.5 Tout propriétaire de chien réputé dangereux doit déposer une déclaration à l'administration communale du lieu de résidence du propriétaire de l'animal. Cette déclaration doit être faite au moyen du formulaire disponible à l'administration communale avant que le chien n'ait atteint l'âge de 4 mois, lors de son acquisition à titre onéreux ou gratuit. Toute modification des données (changement d'adresse, décès, changement de propriétaire) doit être déclarée, dans un délai de 15 jours, à l'administration communale du lieu où le chien était inscrit.

Le Bourgmestre peut également, par arrêté, déclarer comme dangereux un chien non repris dans la liste sur base d'un rapport de police établissant que le chien montre ou a montré son agressivité ou est connu pour la manifester.

De plus, les chiens réputés ou déclarés dangereux doivent, non seulement être tenus en laisse, mais également porter une muselière lorsqu'ils se trouvent dans des lieux publics où l'espace est confiné et/ou lorsque le contact avec les personnes ne peut être évité. Cette obligation est également valable pour les chiens ayant déjà provoqué des morsures ayant justifié le dépôt d'une plainte.

Les chiens réputés ou déclarés dangereux ne peuvent être mis en liberté à l'intérieur des lieux clos que lorsque tous les accès auront été fermés et qu'un affichage indiquant la présence d'un chien y soit visible.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous adresser à l'agent constatateur: 019/63.05.18











AEMAS festivités hannut

Septembre - octobre 2024

Exposition « La Sepia Imaginarium » de Bruno D'Alimonte Ancienne piscine (Avenue de Thouars, 4A) – Informations au 019/51.90.63 Du 21^{/09}au 03^{/11}

23/09 Conférence « Fake News, désinformation : un enjeu démocratique »

À partir de 14h - Salle de l'Académie (Rue des Combattants, 1) - Inscription au 019/51.90.63

ou info@centreculturelhannut.be 24/09 Fresque de la mobilité

De 18h à 21h - Salle Jean Renard (Rue de Landen, 23) -Inscription au 019/51.93.52

25/09 Alzheimer Café

De 14h à 16h - Rue de Tirlemont (à côté du tennis) - Informations au 019/51.93.88 ou pcs@hannut.be

26/09 **Alzheimer Tour**

26/09

28^{/09}

29^{/09}

 $06^{/10}$

Entre 15h et 15h30 – Administration communale (Rue de Landen, 23) – Informations au 019/51.93.88

Conférence « Laïcité et Neutralité » par Marianne Brück

De 19h30 à 21h30 - Maison de la Laïcité (Rue Albert 1er, 112) - Informations au 0473/78.55.01

28-29^{/09} Festival du château gonflable

De 10h à 18h - Marché Couvert (Rue des Combattants, 1) - Informations via info@hoplaboum.be

Atelier Zéro Déchet – Le compostage à domicile

De 13h30 à 16h - Jardin des Guides Composteurs (Rue de Namur 33) - Inscription via www.intradel.be

Nettoyons nos campagnes – Ramassage citoyen 2024 À partir de 10h – Renseignements au 0471/17.28.80

30/09 Le PCS vous informe... les aidants-proches

À partir de 19h30 – Salle Jean Renard (Rue de Landen, 23) – Inscription obligatoire au 019/51.93.86(.88)

ou pcs@hannut.be

 $03^{/10}$ Débat sur la culture

De 19h30 à 22h30 – Maison de la Laïcité (Rue Albert 1er, 112) – Informations au 0473/78.55.01

 $04^{/10}$ et $05^{/10}$ La fête des Potes'Iront édition 2024

Blind Test du Lycée (4/10) - Inscription via blindtestlycee@gmail.com et Soirée du Collège (5/10)

 $06^{/10}$ Les petits marchés artisanaux

De 10h à 17h – Grand'Place de Hannut – Informations au 019/51.91.91 ou tourisme@hannut.be

Balade des Guides de l'Office du Tourisme (Wansin)

Départ à 14h – Ferme du Haras (Rue du Milieu, 1) – Informations au 019/51.91.91 ou tourisme@hannut.be

 $06^{/10}$ Bourse aux oiseaux

De 7h à 12h – Marché Couvert (Rue des Combattants, 1) – Informations au 0471/38.84.39

ou zoologiste@hotmail.com

 $08^{/10}$ Citoyen, en mouvement pour ma santé

À partir de 19h30 – Salle Jean Renard (Rue de Landen, 23) - Inscription obligatoire au 019/51.93.86(.88)

ou pcs@hannut.be

 $09^{/10}$ Il était une histoire... Pour les enfants de 4 à 7 ans

15h - Bibliothèque - 019/51.23.16

 $10^{/10}$ Café papote de la Grainothèque De 14h à 16h - Bibliothèque - 019/51.23.16

12/10 Atelier Zéro déchet - Atelier de récupération (nichoirs)

De 13h à 16h – Ancienne piscine (Avenue de Thouars, 4A) - Inscription obligatoire au 019/51.93.68

ou environnement@hannut.be

13/10 Dimanche Kids « Œil de Cobra »

À partir de 15h – Salle de l'Académie (Rue des Combattants, 1) - Inscription au 019/51.90.63

ou info@centreculturelhannut.be

Seniors, toujours sur la route

De 9h à 12h – Salle Jean Renard (Rue de Landen, 23) - Inscription gratuite au 019/51.93.86(.88)

ou pcs@hannut.be

 $16^{/10}$ Il était une histoire... Pour les enfants de 6 mois à 3 ans

16h - Bibliothèque - 019/51.23.16

 $17^{/10}$ Atelier Zéro déchet – Atelier Upcycling

À partir de 18h30 – Salle Jean Renard (Rue de Landen, 23) - Inscription via www.intradel.be

19/10 Club de lecture « Un samedi, un livre, un café »

De 10h30 à 12h - Bibliothèque - Inscription souhaitée au 019/51.23.16

 $19^{/10}$ Fureur de Lire (Atelier d'art postal, animation, ludothèque, petit-déjeuner...)
De 9h à 13h – Bibliothèque – 019/51.23.16

19/10 Place aux enfants

De 8h30 à 15h15 – Informations au 019/51.93.88 ou jeunesse@hannut.be

 $19^{/10}$ et $20^{/10}$ 12^{ème} édition du Village des Saveurs

13h à 22h (Samedi) et 10h à 19h (dimanche) - Marché Couvert (Rue des Combattants, 1) - Entrée Gratuite 20/10

Lectures apéritives par les Planches à Nu De 11h à 13h - Bibliothèque - 019/51.23.16